



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120260

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/11/2024 10H25 C:025094 I:21058
V/REF : 970974
V/Email reçu le Mercredi 20/11/2024 à 10H25

SELON DEVIS N° 4110069

V/REF.IMM. 01541

IMMEUBLE : BEAURIVAGE I -1541
29/41/55, AVENUE JEAN MONNET
73 ALLEE DE LA SCIERIE
01480 JASSANS RIOTTIER

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVOUX

Vaulx en Velin, le 06 Décembre 2024

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N29 AVENUE JEAN MONNET - LOGEMENT N°3022 DE MME YILDIRIM AU 2EME
ETAGE TEL *06 48327382*

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4110069 du 19/11/2024 d un montant de
160,22 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme J. VOUILLON

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

MISE EN PLACE D'UNE GACHE CENTRALE
REGLAGE, AJUSTEMENT ET CONTROLE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 06/12/2024

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 06/12/24 à 11H32 Mme J. VOUILLON

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	160,22	160,22
	TOTAL H.T.		160,22
	T.V.A. a 10,00%		16,02
	TOTAL T.T.C.En EURO		176,24

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2025



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120260

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 970974 du 19/11/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr; jessie.vouillon@semcoda.com

Lieu d'intervention

MME YILDIRIM Selda
29 AVENUE JEAN MONNET
01480 JASSANS RIOTTIER

Référence de la Demande

N°: 788 627 du 13/11/2024

THCSERPP Txv hors contra Serrurerie Partie privat. 1

01-EE-2216-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

Téléphone : 06.48.32.73.82

01541-00002-00003-00022 H / Type 4 / 02

Etage : 02

Date entrée: 26/12/2020

Délai

Date limite exécution : 04/12/2024

Observations

Tél : 06.48.32.73.82.

BC VALIDE PAR FLORIAN VERGNEAUX

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	70,79	70,79	7,08	77,87
MS00028 Bon pour accord de travaux pour la mise en place d'une gache centrale porte palière, réglage, ajustement et contrôle, nettoyage et repli duchantier selon votre devis n° 4110069 du 15/11/24 arrêté à la somme de :	1,00	160,22	160,22	16,02	176,24
				Total H.T.	231,01
				Total TVA	23,10
				Total TTC	254,11

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par VOUILLON Jessie le 19/11/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **29 AVENUE JEAN MONNET 01480 JASSANS RIOTTIER**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **20/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 970974